



# Récréa'**LASNE**

## Accueil extrascolaire à Lasne Règlement d'Ordre Intérieur et Projet Pédagogique des accueils extrascolaires

Le présent règlement tient compte des projets pédagogiques  
et règlements d'ordre intérieur propres à chaque établissement.

**Année scolaire 2024–2025**



# 1. Contexte institutionnel, fonctionnement et tarif

L'enseignement communal fondamental à Lasne est divisé en 3 écoles réparties sur 5 implantations:

- Ohain
- Ohain - Site de la Vallée
- Placenoit
- Maransart
- Maransart - Site de Couture

Voici les horaires des accueils par implantation :

Implantations	Accueil du matin	Accueil de fin de journée	Accueil du mercredi après-midi
<b>Ohain</b>	7h00 à 8h25	15h30 à 18h00	12h25 à 18h00 sur le site de la Vallée
<b>Ohain Site de la Vallée</b>	7h00 à 8h25	15h30 à 18h00	12h25 à 18h00
<b>Placenoit</b>	7h00 à 8h25	15h30 à 18h00	12h30 à 18h00
<b>Maransart</b>	7h30 à 8h25	15h30 à 18h00	12h25 à 18h00 sur le site de Couture
<b>Maransart Site de Couture</b>	7h30 à 8h25	15h30 à 18h00	12h25 à 18h00

Le tarif 2024 - 2025 est de 0,50€ par quart d'heure entamé.

La participation aux frais est limitée à 5,21€ pour un accueil de moins de 3 heures. Ce plafond, fixé par l'ONE, n'est applicable que les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi et est susceptible d'être modifié en cours d'année.

Les accueils du mercredi après-midi sont plafonnés à 6€.

Les journées pédagogiques sont comptabilisées à 10€.

Les accueils du temps de midi sont gratuits.

A partir du 3ème enfant renseigné sur la même facture, l'accueil est gratuit. Pour bénéficier de cette gratuité, tous les enfants doivent être présents à l'accueil en même temps.

## Les accueils de Récréa'Lasne : mode d'emploi

- Lors du premier jour de présence à l'accueil, vous remplissez une fiche d'inscription. Vous recevez également un règlement d'ordre intérieur et une fiche médicale par enfant.
- La remise des documents est obligatoire sous réserve de ne pas accepter l'enfant à l'accueil car nous ne serons pas en mesure de vous contacter ou de connaître ses spécificités de santé.
- La fiche d'inscription et la fiche médicale seront immédiatement classées dans le local de l'accueil, et ne sont accessibles qu'au personnel habilité.
- Si votre enfant n'en possède déjà pas un, il recevra un badge avec un code QR qui lui est propre et unique. Celui-ci sera accroché à son cartable. Ce code ne contient aucune information confidentielle. Il n'est que la retranscription graphique d'un numéro unique dans notre système de facturation. Notre système de facturation respecte les normes du RGPD (double authentification, transmissions sécurisées, serveurs situés en Europe, aucun partage des données...).
- En fonction de votre heure d'arrivée le matin et de votre heure de départ le soir, l'enfant présente le code QR à l'accueillant qui indique s'il s'agit d'une «Entrée» ou d'une «Sortie» simplement en cliquant sur le bouton adéquat. Pour les familles ayant des enfants sur 2 sites, le compteur s'enclenchera le matin lors du dépôt du dernier enfant de la même famille et s'arrêtera lors de la reprise du 1<sup>er</sup> enfant.
- A la fin du mois, le service facturation de Récréa'Lasne additionne les périodes de présence aux accueils. Un virement avec communication structurée vous est envoyé à l'adresse renseignée sur les fiches d'inscription pour paiement sur le compte de l'asbl.
- Pour chaque enfant, une seule facture mensuelle sera établie au nom du responsable désigné sur la fiche d'inscription.
- Une attestation fiscale de l'année précédente reprenant l'amplitude des présences et des montants versés à l'asbl est rédigée et envoyée au responsable mentionné sur la fiche d'inscription.



- A défaut de réclamation par écrit dans les 8 jours de l'envoi de la facture, celle-ci sera considérée comme définitive et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation. Toute contestation éventuelle est à adresser par écrit à Récréa'Lasne, 5 place du Sablon à 5030 Sauvenière ou par mail à info@recrea-lasne.be.
- Les factures sont payables au comptant sauf s'il en a été convenu autrement par écrit.
- En cas retard de paiement, et après envoi du 1er rappel sans frais selon les conditions et délais visés à l'article XIX. du Code de droit économique, le client sera tenu au paiement:
  - d'intérêts fixés conformément à la loi du 4 mai 2023, à savoir le taux directeur majoré de 8 points.
  - d'une indemnité forfaitaire calculée de la manière suivante sur le montant restant dû:
    - Inférieur ou égal à 150€ : 20€
    - Compris entre 150,01€ et 500€ : 30€ augmentés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500€
    - Supérieur à 500€ : 65€ augmentés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500€, avec un maximum de 2.000€

## 2. Règlement d'ordre intérieur spécifique

### Accueil le matin

Les parents conduisent leur(s) enfant(s) à l'accueil et attendent, si nécessaire, l'arrivée de l'accueillant responsable. Nous ne garantissons en aucun cas la sécurité des enfants déposés avant l'heure d'ouverture de l'accueil prévue dans ce R.O.I. ou des enfants déposés devant les grilles ou les portes de l'école. Il est demandé à chaque parent d'opérer un contact formel avec l'accueillant sur place. Ceci afin de s'assurer du transfert clair de responsabilité. Tout enfant trouvé seul dans l'enceinte de l'école (sur le perron, dans le couloir d'entrée...) sera conduit immédiatement auprès des accueillants. Les parents ne sont pas autorisés à rester dans l'accueil en attendant l'arrivée des enseignants.

### Sécurité physique/mécanique des sites d'accueil

Chaque implantation a développé son système de sécurité pour accéder ou sortir du site extrascolaire en fonction de ses spécificités techniques et architecturales. L'ensemble des utilisateurs du site, équipes d'encadrement et pédagogiques, ouvriers, parents, visiteurs occasionnels veillera à respecter le dispositif de sécurité mis en place par système électro-mécanique ou mécanique hors de portée des enfants. Le dispositif veille à permettre les aller-venues des parents sans permettre à un enfant de quitter l'enceinte non accompagné ou sans autorisation préalable du tuteur légal.

L'équipe des accueillants assurera la surveillance constante de chacun des enfants tout en organisant des animations après la prise des collations et des divers temps spécifiques consacrés aux devoirs (zones calmes et/ou études dirigées et/ou écoles de devoirs).

En début d'année scolaire, chaque équipe d'accueillants établira avec son groupe d'enfants le code de bonne conduite et établira les règles de sécurité. Ce travail se matérialisera par l'élaboration de panneaux didacticiels de rappel qui seront affichés aux endroits propices.

Des animations régulières viseront à s'assurer que les enfants aient bien intégré l'ensemble des règles de vie du lieu d'accueil.



## Organisation de la sortie des cours

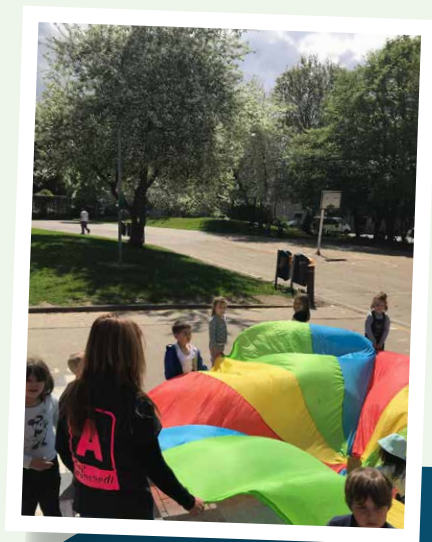
Les institutrices et instituteurs organisent, encadrent et surveillent le départ des enfants durant 10' après les cours. Les enfants inscrits à l'accueil du soir sont conduits au local ou lieux de l'accueil et confiés à aux accueillants responsables par un membre du corps professoral ou son délégué désigné par la direction.

Les parents sont priés de venir rechercher leur(s) enfant(s) au plus tard 5 minutes avant l'heure de fermeture de l'accueil prévue dans ce R.O.I. Une amende forfaitaire de 20 euros pourra être appliquée pour tout quart d'heure de retard entamé lors des accueils de fin de journée. En cas d'un troisième retard répété ou d'arrivée anormalement tardive, l'enfant sera confié au service d'ordre compétent conformément à la loi.

L'accueil du mercredi après-midi est organisé dans 3 implantations (Maransart site de Couture, Plancenot et Ohain site de la Vallée). Des animations variées et de qualité sont organisées pendant plus de 5 heures les mercredis après-midi.

Les enfants de Maransart sont déposés sur le site de Couture avec le bus communal, accompagnés d'un accueillant. Le départ a lieu à 13h.

Place aux Ani'mercredis !



## L'importance de la prise et du moment de collation dans les écoles après les cours

Dans nos accueils nous organisons un «moment collation» après l'école.

Ce moment de pause permet aux enfants de recharger leurs batteries et d'améliorer leur concentration, leur humeur et leur bien être. Il leur permet de reprendre des forces et de patienter jusqu'au repas du soir.

La collation après l'école offre une occasion de fournir à l'organisme des nutriments essentiels. Après une longue journée d'apprentissage, les enfants ont besoin d'un regain d'énergie. Une collation équilibrée, composée de fruits, de produits laitiers, de céréales contribue à maintenir un bon niveau d'énergie et à éviter la fatigue.

En fournissant aux enfants une collation saine et équilibrée, on les aide à rester attentifs lors des activités après l'école.

Le moment de la collation est le moment pour les enfants d'échanger et de construire des liens d'amitié avec d'autres enfants que ceux de leurs classes. Il offre l'occasion d'aborder l'alimentation de manière équilibrée tout en favorisant le plaisir et la découverte.



Instaurer un temps de collation dans nos accueils sensibilise les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée. Cela pourra dans certains accueils déboucher sur des projets parlant de la nutrition et de santé.

Nous demandons aux parents de fournir des collations saines et de saison, d'éviter les aliments riches en sucre et en matières grasses. Préférez les fruits frais, les légumes coupés, les yaourts naturels ou les barres de céréales.

Nous aménageons des espaces où les enfants peuvent prendre leur collation et discuter calmement. Des espaces extérieurs peuvent également être utilisés pour profiter de l'air frais.

### Droits à l'image

Récréa'Lasne a créé sa page Facebook. Cette page vous annonce le programme des activités du mercredi et donne un compte-rendu imagé des activités. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo et/ ou que ces photos soient publiées veuillez faire part de votre souhait auprès du coordinateur. Sans quoi, vous nous donnez votre consentement pour prendre en image votre enfant et publier les photos. Ces diverses photos prises en activité sont susceptibles d'être publiées et diffusées sur les différentes plateformes de l'asbl et dans la presse dans un but non-commercial.





## Respect et politesse

Chaque enfant et parent sont tenus de respecter les règles élémentaires de politesse et les consignes de sécurité au sein de chaque accueil.

Nous exigeons de tous :

- le respect envers chaque personne présente durant ces plages d'accueil,
- le respect du matériel & jeux mis à disposition,
- le respect des infrastructures et du travail du personnel d'entretien,
- le respect des règles de vie en groupe au sens large.

Chaque enfant veillera également à reprendre ses vêtements, boîtes à tartines, sacs divers ou autres effets personnels à la fin de l'accueil.

Les accueillants sont invités à communiquer aux parents des enfants concernés les manques de respect des règles et à signaler à la direction des écoles et de l'asbl toutes complications éventuelles concernant les enfants par des modes de communication directe ou par le biais d'un cahier de communication.

## Règles spécifiques

- Les accueillants responsables doivent être en permanence en contact direct avec les enfants qui leur sont confiés. L'accueil se déroule soit dans le local désigné à l'accueil soit sur l'une des cours de récréation,
- En aucun cas un enfant ne peut être seul sur la cour ou dans un local sans règles préalables posées (voir paragraphe sur la sécurité).
- Vêtements et cartables sont préalablement rangés aux endroits réservés à cet effet,
- Si un accueillant est seul : tous les enfants doivent obligatoirement être regroupés au même endroit, sous sa surveillance. Si les accueillants sont deux ou plus nombreux, les enfants sont soit répartis en deux groupes, chacun sous la responsabilité d'un accueillant, idéalement dans deux endroits différents. Soit tous ensemble, dans un même endroit, sous la responsabilité des deux accueillants.
- Des projets d'animation sont définis lors des accueils du soir,
- Les arbres et les bacs à jouer font l'objet d'une exploitation concertée,
- Les locaux sont réservés à des jeux ou à des activités libres ou organisées, à pratiquer dans le respect des règles définies à l'accueil,
- Surveillance des sanitaires : les accueillants surveillent l'utilisation des sanitaires, en particulier par les plus petits. Ils vérifient que du papier, des essuies et du savon sont à disposition des enfants (l'accès à une réserve de produits leur sera assuré en collaboration avec les directions et le personnel d'entretien),
- Jeux à l'extérieur : l'accueillant veillera à délimiter les espaces & zones de jeux

à l'extérieur dès la rentrée scolaire. Les règles des jeux actifs seront clairement expliquées aux enfants. Toutes les zones non autorisées sont formellement interdites d'accès (voir paragraphe sur la sécurité),

- Les accueillants veillent à la remise en ordre des locaux à la fin des accueils.

### Semaines animées durant les «petits» congés scolaires

Pour répondre aux nouveaux besoins d'encadrements et d'animations durant les petits congés (congés d'automne/Toussaint, congés d'hiver/Noël, congés de détente/Carnaval et congés de printemps/Pâques) liés à la réforme des nouveaux rythmes scolaires, l'asbl Récréa'Lasne co-organise des semaines animées thématiques, seule, ou en collaboration avec des structures partenaires. Les informations pédagogiques et organisationnelles vous seront transmises durant l'année scolaire.



### 3. Objectifs pédagogiques et choix méthodologiques

Nous souhaitons :

#### – Veiller aux conditions de bien-être et de vie saine des enfants :

- en engageant du personnel qualifié et/ou prêt à suivre des formations de base et continuées,
- en aménageant un local destiné à l'accueil des enfants sous forme de coins (lecture, dessins, bricolage, collation, etc...),
- en laissant la possibilité à l'enfant de s'exprimer librement,
- en posant un cadre structurant : limites claires à ne pas dépasser, insistant sur la politesse et le respect,
- en veillant à l'entretien régulier du local grâce au soutien des pouvoirs et services communaux,
- en développant le projet «Tous dehors» en collaboration avec l'ONE. Il est demandé aux parents d'adapter les vêtements des enfants à la météo,
- en priorisant l'organisation des jeux libres lors des accueils du soir, laissant libre cours à l'irréel, à l'imaginaire,
- en installant un espace de décompression et d'activités non structurantes à minima durant 45 minutes après la sortie des cours. Les enfants doivent pouvoir souffler, se poser, prendre leur goûter. L'idée est de créer un véritable sas qui, en le traversant, permet de changer de monde, de l'école vers celui de l'accueil extrascolaire.
- en veillant à récolter la parole de l'enfant via le jeu et les temps de parole structurés. Le jeu permet à chaque enfant de s'exprimer sur des situations spécifiques et aussi de s'évaluer. L'objectif est de partager ses avis, ses ressentis, ses émotions et ses idées.



## – Contribuer au développement de l'autonomie et de l'estime de soi des enfants :

- en mettant à leur disposition des espaces de jeux aménagés et sécurisés où l'enfant est libre de choisir son occupation en fonction des possibilités offertes à l'accueil,
- en valorisant les enfants, leurs initiatives et en les félicitant,
- en veillant à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe,
- en laissant une place à l'imagination et à la créativité dans l'aménagement du local (livres, feuilles blanches, jeux de construction, etc...),
- en respectant les temps de repos, de calme ou de retrait.

## – Contribuer à la socialisation des enfants :

- en proposant régulièrement des jeux de société, des jeux de coopération et des bricolages communs,
- en incitant les enfants à s'entraider notamment pour les jeux ou les tâches de vie commune,
- en co-construisant avec les enfants le programme des semaines à l'accueil (voir plus loin),
- en développant partout dans nos accueils les accords Toltèques. Les quatre accords proposent un puissant code de conduite capable de transformer rapidement notre vie en une expérience de liberté, de vrai bonheur et d'amour où le respect de chacun est placé au centre de nos actions et réflexions. Ils se veulent également un outil très utile dans la lutte contre le harcèlement, plaçant au centre de nos préoccupations la prétention de proposer une nouvelle hygiène relationnelle au sein de chacune de nos implantations.



## – Offrir un accueil sécurisé et rassurant pour les parents :

- en organisant l'accueil au sein même de l'établissement scolaire les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
- en ayant du personnel qualifié dans le domaine de l'accueil, de l'animation et de l'enfance,
- en limitant le plus possible les changements de personnel accueillant,
- en refusant les comportements de violence physique ou verbale, les comportements de non-respect, l'impolitesse, le harcèlement,
- en expliquant aux enfants le cadre dans lequel ils sont accueillis : quelles sont les règles, l'organisation spécifique de son lieu d'accueil, quels sont les rythmes spécifiques et récurrents du lieu d'accueil, notamment le soir par les rituels collation, temps de décompression, devoirs, animations proposées. Les enfants participent, en fonction de leur âge, durant la première semaine de l'accueil de septembre à l'élaboration de ces règles en étant acteurs de l'accueil. Des panneaux didacticiels de rappel sont élaborés avec les accueillants et affichés aux endroits clefs et spécifiques. Des animations régulières sont proposées autour du thème pour rappeler et vérifier que ces règles et organisations spécifiques sont bien intégrées par les enfants,
- par la mise en place depuis le début du projet d'un SOS accueil performant. L'asbl engage de manière spécifique des accueillants SOS qui remplacent au pied levé les titulaires Récréa'Lasne absents pour raison médicale ou de force majeure. Ces collaborateurs SOS disposent des fiches signalétiques de chaque lieu d'accueil permettant autant que faire se peut d'être « interchangeables » et puissent encadrer les enfants plus ou moins inconnus en ayant à disposition un maximum d'informations pertinentes sur chacun, sur le local et sur les règles d'utilisation et d'organisation spécifiques de chaque accueil. Lors de tout remplacement, le collaborateur arrive en avance et reçoit un temps de concertation avec le reste de l'équipe des titulaires Récréa'Lasne pour échanger sur ses informations. Chaque collaborateur SOS reçoit dans son temps de travail l'amplitude nécessaire



à la prise de connaissance utile des informations de chaque lieu d'accueil où il est censé travailler,

- en plaçant un panneau de communication des animations proposées durant la semaine à l'endroit propice de l'accueil. Ces panneaux seront l'un des ralentisseurs de parents, utiles et visant à initier l'échange entre parents et accueillants.



### – Proposer un accueil accessible financièrement pour les familles

- en organisant un paiement au quart d'heure,
- en offrant la gratuité au 3ème enfant d'une même famille présent en même temps que ses 2 frère(s) et/ou sœur(s) présents sur la composition de ménage,
- Maintien de la gratuité des temps de midi.

### – Proposer des formations, des temps de réflexions, des temps d'évaluation et des temps de préparation en équipe pour les accueillants:

- des formations de base sont proposées, organisées et offertes aux accueillants,
- des formations continues sont proposées, organisées et offertes aux accueillants,
- des formations à l'animation sont proposées, organisées et offertes aux accueillants,
- des réunions de concertation, d'évaluation et d'organisation sont organisées chaque mois avec toute l'équipe des accueillants, la coordinatrice de terrain, la coordinatrice ATL, les directions et les responsables de l'asbl,
- des réunions spécifiques sont organisées entre accueillants et la coordinatrice de terrain,
- des visites quotidiennes de la coordinatrice de terrain visent à soutenir les équipes en place et régler tout problème dans un délai le plus bref possible,
- une permanence quotidienne est mise en place entre les directions et les responsables de l'asbl pour palier immédiatement à toute difficulté,
- un travail de réflexion a été lancé dans toutes nos asbl sur le position-

nement professionnel et pédagogique des accueillants. Le travail vise à répondre aux questions : quand et à quelles conditions organiser une animation avec un petit groupe d'enfants ? Comment aménager et se positionner

dans l'espace afin d'assurer la surveillance adéquate de tous les enfants tout en animant ? A ce titre, l'asbl Animagique, Organisation de Jeunesse pilote de nos asbl extrascolaires, met également et partiellement à disposition les services de son détaché pédagogique.



## – Proposer chaque saison des projets d'implantations spécifiques

Sur base de ce cadre pédagogique, de nos évaluations annuelles des membres du personnel, de notre dernière enquête des besoins réalisées auprès des parents et de la dernière analyse des besoins menées par la coordination extrascolaire locale, nos coordinations de terrains développent avec chacune de nos équipes un projet d'implantation annuel.

Ces projets spécifiques se veulent des socles (et non des cages) sur lesquels développer nos actions, propres, spécifiques à chaque implantation. Chacun.e peut facilement s'y investir, développer des projets particuliers réclamés par les réalités et besoins de terrain très variable.

Ces projets font l'objet d'évaluations avant et après chaque période de congés.











# Récréa'**LASNE**

## Contact

Tél. 0478 505 925  
info@recrealasne.be

[www.recrealasne.be](http://www.recrealasne.be)